|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli - 1/2 | Juin 2018 |
| Risque de prison pour un journaliste |
| Angola |
| Rafael Marques de Morais |

|  |
| --- |
| Rafael Marques de Morais est un journaliste d’investigation et un défenseur des droits humains. Il fait actuellement l’objet d’un procès après avoir été inculpé en juin 2017 de « diffamation à l’égard d’une autorité publique » et d’« outrage à un organe souverain ». Les charges retenues contre lui sont liées à un article qu’il a écrit et publié sur le site Internet *Maka Angola*, dont il est l’éditeur. Cet article mettait en cause l’acquisition d’un terrain public par le procureur général.La « diffamation à l’égard d’une autorité publique » est passible d’un an de prison au maximum, et l’« outrage à un organe souverain » d’une peine allant jusqu’à trois ans d’emprisonnement.Rafael Marques de Morais est depuis longtemps soumis à des persécutions par les autorités angolaises, qui cherchent à le dissuader de poursuivre son travail de journaliste et de défenseur des droits humains par le biais de procédures judiciaires. En 2000, il a été condamné à six mois de prison avec sursis et à payer des dommages et intérêts au président. Son passeport a aussi été annulé pour une durée d’un an, tout cela parce qu’il avait qualifié le président, José Eduardo dos Santos, de dictateur dans un article. Cela l’a empêché de mener son travail de journaliste et de défenseur des droits humains. En 2015, il a été condamné pour «dénonciation calomnieuse» à l’encontre de douze personnes, dont des membres des forces armées. Cette condamnation faisait suite à un livre qu’il avait écrit en 2011, dans lequel il affirmait que des généraux de l’armée ainsi que deux sociétés minières privées s’étaient rendus complices d’atteintes aux droits humains perpétrées dans les mines de diamants de la province de Lunda, en Angola. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez écrire une lettre courtoise en portugais, anglais ou français **au ministre de la Justice et des Droits humains** et au **ministre de la Communication sociale angolais**.* Appelez-les à abandonner les charges retenues contre Rafael Marques de Morais, car il a été inculpé uniquement pour avoir exercé de manière pacifique son droit à la liberté d’expression et à la liberté de la presse.
* Engagez-les à mettre fin au harcèlement et aux manœuvres d’intimidation visant les journalistes, les militants et les défenseurs des droits humains, et à protéger les droits aux libertés d’association, de réunion et d’expression.
* Demandez-leur d’abroger les dispositions pénales réprimant la diffamation, qui portent atteinte au droit à la liberté d’expression des journalistes.
 |
|  |
| **🡪** Utilisez la formule d’appel (pour les deux ministres): Your Excellency, / Monsieur le Ministre, |
|  |
| **🡪** Vous trouverez des **modèles de lettre en français** **sur les pages 3 et 4.** |

**🡪 Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |
| --- | --- |
| LettreS courtoiseS AU … | Copie À |
| **… MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS**Rui Jorge Carneiro MangueiraMinistry of Justice and Human RightsRua 17 Setembro, No. 32, CP 1986LuandaAngolaE-mail: rui.mangueira@minjus.gov.ao Fax: +244 222 339 914 ou +244 222 330 327Facebook: <https://www.facebook.com/McsGovAO?fref=ts> (page Facebook officielle pour tous les ministères)Formule d’appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre, | Ambassade de la République d'AngolaThunstrasse 733006 BerneFax: 031 351 85 86E-mail: berna@ambassadeangola.ch  |
|  |  |
| **… MINISTRE DE LA COMMUNICATION SOCIALE**José Luís de MatosMinistry of Social CommunicationAv. Comandante Valódia LuandaAngolaFacebook: <https://www.facebook.com/McsGovAO?fref=ts> (page Facebook officielle pour tous les ministères)Formule d’appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre, |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli -2/2 | Juin 2018 |
| Un mineur victime de mauvais traitements et des fausses accusations |
| Mexique |
| José Adrián |

|  |
| --- |
| José Adrián est un garçon d’origine maya qui vit dans le village de X-Can, dans l’État du Yucatán, situé dans le sud-est du Mexique. Alors qu’il avait 14 ans, il a été arrêté arbitrairement par la police municipale, qui lui a ensuite infligé de mauvais traitements. Le 25 février 2016, vers 21 heures, José Adrián a quitté l’école pour rentrer chez lui. Une bagarre de rue impliquant plusieurs garçons avait eu lieu non loin, et la police est arrivée. Des personnes non identifiées ont jeté des pierres, endommageant la voiture de patrouille. Lorsque José Adrián est passé sur les lieux, il a été arrêté et roué de coups contre le véhicule. Une fois dans le véhicule, des policiers lui ont marché sur la tête, provoquant une blessure au cou. Selon le rapport de police, José Adrián a été arrêté pour vandalisme et pour avoir endommagé un véhicule de police. José Adrián a été conduit au poste de police municipale de la ville voisine de Chemax. Des policiers l’ont menotté et attaché à un objet suspendu au plafond ou fixé en hauteur au mur (José Adrián n’a pas été en mesure de préciser ce point). Il a alors subi des pressions destinées à le forcer à avouer qu’il avait endommagé la voiture de police. Il a également été accusé de transporter du cannabis dans son sac à dos, sans que la police n’ait été en mesure de présenter les stupéfiants en question. José Adrián a été libéré après que ses parents ont signé un document dans lequel ils s’engageaient à payer pour les dégâts causés au véhicule et à s’acquitter d’une amende. La famille a porté plainte devant la Commission des droits humains de l’État du Yucatán (CODHEY). Deux ans après l’affaire, les responsables n’ont toujours pas été poursuivis en justice. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez écrire une lettre courtoise en espagnol ou français **au gouverneur de l’État du Yucatán** et appelez-le à fournir à José Adrián et à sa famille les réparations appropriées pour les atteintes aux droits humains dont il a été victime, conformément à sa volonté et à celle de sa famille.  |
|  |
| **🡪** Utilisez la formule d’appel: Estimado Señor Gobernador, / Monsieur le Gouverneur, |
|  |
| **🡪** Vous trouverez un **modèle de lettre en français** **à la page 5.** |

**🡪 Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise AU … | Copie À |
| **… GOUVERNEUR DE L’ÉTAT DU YUCATÁN**Lic. Rolando Rodrigo Zapata BelloGobernador del EstadoPalacio de GobiernoCalle 61 x 60 y 62Col. Centro, C.P. 97000Mérida, YucatánMexiqueFax : +52 999 930 3100 ext. 10053Twitter : @RolandoZapataB @GobYucatanFormule d’appel : Estimado Señor Gobernador, / Monsieur le Gouverneur, | Ambassade du MexiqueWeltpoststrasse 203015 BerneFax: 031 357 47 48E-mail: informacionsui@sre.gob.mx  |

Expéditeur:

Rui Jorge Carneiro Mangueira

Ministry of Justice and Human Rights

Rua 17 Setembro, No. 32

CP 1986

Luanda

Angola

 Lieu et date :

AU SUJET DE Rafael Marques de Morais

Monsieur le Ministre,

Rafael Marques de Morais, journaliste d’investigation et défenseur des droits humains, fait actuellement l’objet d’un procès après avoir été inculpé en juin 2017 de « diffamation à l’égard d’une autorité publique » et d’« outrage à un organe souverain ». Les charges retenues contre lui sont liées à un article qu’il a écrit et publié sur le site Internet *Maka Angola*, dont il est l’éditeur. Cet article mettait en cause l’acquisition d’un terrain public par le procureur général.

Rafael Marques de Morais est depuis longtemps soumis à des persécutions par le biais de procédures judiciaires. En 2000, il a été condamné à six mois de prison avec sursis et à payer des dommages et intérêts au président, et son passeport a été annulé pour une durée d’un an. Cela l’a empêché de mener son travail de journaliste et de défenseur des droits humains. En 2015, il a été condamné pour « dénonciation calomnieuse » à l’encontre de douze personnes, dont des membres des forces armées.

Cette situation me préoccupe beaucoup et je vous appelle, Monsieur le Ministre, à **abandonner les charges retenues contre Rafael Marques de Morais**, car il a été inculpé uniquement pour avoir exercé de manière pacifique son droit à la liberté d’expression et à la liberté de la presse.

Je vous demande instamment de vous engager à **mettre fin au harcèlement et aux manœuvres d’intimidation visant les journalistes, les militants et les défenseurs des droits humains**, et à protéger les droits à la liberté d’association, de réunion et d’expression.

Veuillez également abroger les dispositions pénales réprimant la diffamation, qui portent atteinte au **droit à la liberté d’expression des journalistes**.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République d'Angola, Thunstrasse 73, 3006 Berne

Fax: 031 351 85 86 / E-mail: berna@ambassadeangola.ch

Expéditeur:

José Luís de Matos

Ministry of Social Communication

Av. Comandante Valódia

Luanda

Angola

 Lieu et date :

AU SUJET DE Rafael Marques de Morais

Monsieur le Ministre,

Rafael Marques de Morais, journaliste d’investigation et défenseur des droits humains, fait actuellement l’objet d’un procès après avoir été inculpé en juin 2017 de « diffamation à l’égard d’une autorité publique » et d’« outrage à un organe souverain ». Les charges retenues contre lui sont liées à un article qu’il a écrit et publié sur le site Internet *Maka Angola*, dont il est l’éditeur. Cet article mettait en cause l’acquisition d’un terrain public par le procureur général.

Rafael Marques de Morais est depuis longtemps soumis à des persécutions par le biais de procédures judiciaires. En 2000, il a été condamné à six mois de prison avec sursis et à payer des dommages et intérêts au président, et son passeport a été annulé pour une durée d’un an. Cela l’a empêché de mener son travail de journaliste et de défenseur des droits humains. En 2015, il a été condamné pour « dénonciation calomnieuse » à l’encontre de douze personnes, dont des membres des forces armées.

Cette situation me préoccupe beaucoup et je vous appelle, Monsieur le Ministre, à **abandonner les charges retenues contre Rafael Marques de Morais**, car il a été inculpé uniquement pour avoir exercé de manière pacifique son droit à la liberté d’expression et à la liberté de la presse.

Je vous demande instamment de vous engager à **mettre fin au harcèlement et aux manœuvres d’intimidation visant les journalistes, les militants et les défenseurs des droits humains**, et à protéger les droits à la liberté d’association, de réunion et d’expression.

Veuillez également abroger les dispositions pénales réprimant la diffamation, qui portent atteinte au **droit à la liberté d’expression des journalistes**.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République d'Angola, Thunstrasse 73, 3006 Berne

Fax: 031 351 85 86 / E-mail: berna@ambassadeangola.ch

Expéditeur:

Lic. Rolando Rodrigo Zapata Bello

Gobernador del Estado

Palacio de Gobierno

Calle 61 x 60 y 62

Col. Centro, C.P. 97000

Mérida, Yucatán

Mexique

 Lieu et date :

AU SUJET DE JOSÉ ADRIÁN

Monsieur le Gouverneur,

Le 25 février 2016, José Adrián, alors âgé de 14 ans, a été arrêté arbitrairement par la police municipale, qui lui a ensuite infligé de mauvais traitements:

Ce jour-là, vers 21 heures, José Adrián a quitté l’école pour rentrer chez lui. Une bagarre de rue impliquant plusieurs garçons avait eu lieu non loin et la police est arrivée. Lorsque José Adrián est passé sur les lieux, il a été arrêté et roué de coups contre le véhicule. Une fois dans le véhicule, des policiers lui ont marché sur la tête, provoquant une blessure au cou. Selon le rapport de police, José Adrián a été arrêté pour vandalisme et pour avoir endommagé un véhicule de police.

José Adrián a été conduit au poste de police municipale de Chemax. Des policiers l’ont menotté et attaché à un objet suspendu au plafond ou fixé en hauteur au mur. Il a alors subi des pressions destinées à le forcer à avouer qu’il avait endommagé la voiture de police. Il a également été accusé de transporter du cannabis dans son sac à dos, sans que la police n’ait été en mesure de présenter les stupéfiants en question.

José Adrián a été libéré après que ses parents ont signé un document dans lequel ils s’engageaient à payer pour les dégâts causés au véhicule et à s’acquitter d’une amende.

**La famille a porté plainte** devant la Commission des droits humains de l’État du Yucatán (CODHEY). **Deux ans après l’affaire, les responsables n’ont toujours pas été poursuivis en justice**.

Cette situation me préoccupe beaucoup et je vous appelle, Monsieur le Gouverneur, à **fournir à José Adrián et à sa famille les réparations appropriées pour les atteintes aux droits humains dont il a été victime**, conformément à sa volonté et à celle de sa famille.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Gouverneur, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade du Mexique, Weltpoststrasse 20, 3015 Berne

Fax: 031 357 47 48 / E-mail: informacionsui@sre.gob.mx